

Protocole sanitaire pour l'accueil des élèves à partir du 1er septembre 2020

Ecole Sainte Marie, La Mothe Saint Héray

Accès à l'établissement :

- .Les parents s'engagent à ne pas envoyer leur enfant à l'école s'il présente (ou un membre de sa famille) des symptômes évoquant la covid-19 et /ou s'il a 38° ou plus. Le personnel s'applique la même règle.
- .Entrée et sortie des élèves de maternelle par l'entrée principale. Les parents de PS pourront, si besoin accompagner leur enfant jusqu'à la classe en respectant les gestes barrières (lavage des mains et port du masque)
- .Entrée et sortie des élèves du CP au CM par la porte, côté plan incliné
- .Les rendez-vous sont à privilégier

Précautions sanitaires

- .Le lavage des mains est obligatoire à l'entrée à l'école, avant le repas, après le passage aux toilettes
- .Informations et formation sur les gestes barrières pour les élèves
- .Accompagnement par tous les personnels au respect des gestes barrières
- . Port du masque pour les enseignantes et le personnel
- .Protocole de nettoyage quotidien transmis par le Conseil Départemental et désinfection des portes, des poignées, des interrupteurs et des sanitaires entre autres
- .Claviers des ordinateurs sous film plastique pour faciliter leur désinfection après utilisation
- .Aération des locaux à chaque pause
- .La restauration scolaire et les services de garderie reprennent selon les modalités habituelles en respectant les gestes barrières

Procédure suspicion cas COVID

- .L'élève est isolé dans l'attente de sa famille pour un retour au domicile
- .Si positif : les autorités compétentes sont alertées pour décider de la conduite à tenir.